

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 14 JANVIER 2019**

**Objet : Approbation des conventions**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 26 ;
- Vu le règlement intérieur de la CFVU ;
- Vu les conventions listées ci-dessous.

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver les conventions listées ci-dessus :

- CV 2018/321 - Accord-cadre de coopération - Université d'études étrangères de Tokyo (Japon)
- CV 2018/421 - Accord-cadre de coopération internationale - Université Fédérale de Sergipe (Brésil)
- CV 2018/448 - Accord-cadre de coopération - La Benemérita Université autonome de Puebla (BUAP) (Mexique)
- CV 2018/449 - Accord spécifique de mobilité étudiante - La Benemérita Université autonome de Puebla (BUAP) (Mexique)
- CV 2018/661 - Accord-cadre de coopération internationale - Osaka University (Japon)
- CV 2018/683 - Convention-cadre de coopération internationale - Université Fédérale de Rio Grande (FURG) (Brésil)
- CV 2018/724 - Accord d'échange de lecteurs - Université de Missouri-Columbia (États-Unis)
- CV 2018/945 - Accord-cadre de coopération internationale - Université Doshisha (Japon)
- CV 2018/946 - Convention spécifique d'échange étudiants - Université Doshisha (Japon)
- CV 2018/1100 - Convention d'échange étudiant - Université d'études étrangères de Tokyo (Japon)
- CV 2018/1108 - Convention spécifique d'échanges étudiants à l'accord-cadre de coopération internationale 2018/661 - Osaka University (Japon)
- CV 2018/1113 - Accord-cadre de coopération internationale - Universidade Federal do Piauí (Brésil)
- CV 2018/1121 - Lettre d'intention en vue du projet Université européenne

- CV 2018/1142 - Avenant n° 3 à l'accord-cadre du 17 août 2002 - Université de Chulalongkorn (Thaïlande)
- CV 2018/603 - Convention de coopération pédagogique dans le cadre du Master mention Sciences du Langage, parcours fonctionnements linguistiques et dysfonctionnements langagiers, itinéraire pédagogique DIAPASON (Dysfonctionnements langagiers, trouble de la parole : analyse, prévention, diagnostic, réhabilitation) - L'Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice (ISRP)
- CV 2018/968 - Convention cadre de partenariat - La Fondation pour l'audition
- CV 2018/1143 - Convention d'application de la convention cadre conclue entre l'Académie et les Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) de l'Académie de Versailles - Lycée EREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson
- CV 2018/1148 - Convention cadre entre l'Université Paris Nanterre et La Cour de Cassation

Après en avoir délibéré :

**Article unique**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les conventions.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 17

Abstention : 3

Contre : 0



Nanterre le 15 janvier 2019  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président chargé de la Formation et de la  
Vie Universitaire  
Christophe BRECHET

**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 14 JANVIER 2019**

**Objet : Désignation d'un groupe de travail sur l'accueil et la réussite des étudiants internationaux**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 26 ;
- Vu le règlement intérieur de la CFVU ;
- Vu la proposition de désignation d'un groupe de travail sur l'accueil et la réussite des étudiants internationaux;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver la désignation d'un groupe de travail sur l'accueil et la réussite des étudiants internationaux;

Après en avoir délibéré :

**Article unique**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la désignation d'un groupe de travail sur l'accueil et la réussite des étudiants internationaux, composé de :

- 4 représentants des usagers dont : la vice-présidente étudiante (ès-qualité), 1 élu en CFVU, 1 élu en CR et 1 élu en CA,
- 2 représentants des enseignants ou enseignants-chercheurs dont : 1 de rang A élu en CFVU et 1 de rang B élu en CR,
- 2 représentants des personnels BIATSS dont : 1 élu en CFVU et 1 élu en CA.

**Sont élus pour les membres issus de la CFVU :**

- 1 représentant des usagers : M. Edwin LANLOT,
- 1 représentant des enseignants ou enseignants-chercheurs de rang A : M. Jean-François PRADAT-PEYRE,
- 1 représentant des personnels BIATSS : Mme Elisabeth BRUNET

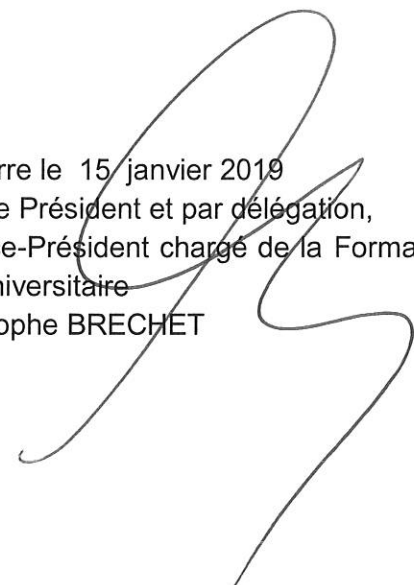
Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 18

Abstention : 3

Contre : 0

Nanterre le 15 janvier 2019  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président chargé de la Formation et de la  
Vie Universitaire  
Christophe BRECHET



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 14 JANVIER 2019**

**Objet : Approbation des subventions proposées par la CAPE du 14 décembre 2018**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 26 ;
- Vu le règlement intérieur de la CFVU ;
- Vu les subventions proposées par la CAPE du 14 décembre 2018

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver les subventions proposées par la CAPE du 14 décembre 2018.

Après en avoir délibéré :

**Article unique**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les subventions proposées par la CAPE du 14 décembre 2018.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Nanterre le 15 janvier 2019  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président chargé de la Formation et de la  
Vie Universitaire  
Christophe BRECHET



**RELEVÉ DE DECISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 14 JANVIER 2019**

**Objet : ajustements des périodes de partiels, d'examens et d'enseignements**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 26 ;
- Vu le règlement intérieur de la CFVU.

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver les ajustements des périodes de partiels, d'examens et d'enseignements.

Après en avoir délibéré :

**Article unique**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés les ajustements suivants :

Certains partiels et examens du premier semestre n'ont pu se tenir pendant les deux semaines du 10 au 15 décembre 2018 et du 17 au 21 décembre 2018.

Pour les formations concernées, ces partiels et examens non tenus en décembre sont reprogrammés entre le 14 et le 26 janvier 2019, selon les modalités initialement prévues.

Selon l'amplitude des reprogrammations, le second semestre débutera la semaine du 14 janvier 2019 (comme prévu initialement par le calendrier général), la semaine du 21 janvier ou la semaine du 28 janvier.

Les composantes communiqueront aux étudiants, pour chacune des formations :

- les dates de début des enseignements du second semestre. Les étudiants de chaque formation sont informés des dates qui les concernent au plus tard la semaine précédant le début des enseignements.
- les modalités d'organisation des séances, de façon à ce que le volume horaire des maquettes du second semestre soit respecté.

Quand le second semestre débute la semaine du 21 janvier, la semaine initialement prévue pour la révision tuteurée du semestre 2 permet, par défaut, de réorganiser les enseignements.

Quand le second semestre débute la semaine du 28 janvier, pour une partie, la semaine initialement prévue pour la révision tuteurée du semestre 2 permet, par défaut, de réorganiser les enseignements ; pour une autre partie, les séances nécessaires au volume horaire des maquettes doivent être dispensées pendant le semestre et au plus tard avant les évaluations de fin de semestre.

Chaque composante informe ses étudiants des modalités de programmation de l'ensemble des séances (dates, ...) au plus tard avant les vacances d'hiver.

En tout état de cause, le calendrier des examens de mai et juin 2019 n'est pas modifié.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 15

Abstention : 5

Contre : 0



Nanterre le 14 janvier 2019

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président chargé de la Formation et de la  
Vie Universitaire

Christophe BRECHET

